

DEC 2022-71



**MAIRIE DE NANTERRE**  
Direction des sports

**Dépôt en Préfecture  
des Hauts-de-Seine**  
Le ....05.08.2022

## DECISION DU MAIRE

**Objet : Fixation des tarifs de location des installations sportives municipales pour la saison sportive 2022/2023**

### LE MAIRE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

**Considérant** l'action en faveur du sport pour tous comme un élément indispensable de l'éducation, de l'épanouissement individuel et de la vie sociale en général,

**Considérant** que dans ce cadre la Ville apporte son soutien aux clubs sportifs locaux en proposant notamment aux utilisateurs des installations sportives des tarifs de location avantageux qui permettent la pratique du plus grand nombre,

**Considérant** que pour tenir compte de l'augmentation des coûts d'entretien de ces installations, il y a lieu de revaloriser chaque année ces tarifs.

### DECIDE

**Article 1** : Fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs horaires non soumis au quotient familial de location des installations sportives municipales pour la saison 2022/2023 ainsi qu'il suit :

	NANTERRE	EXTERIEUR
<b>1 - Salles sportives</b>		
Catégorie A (20m x 15m)	27,35 €	37,90 €
Catégorie B ( 32m x 20m)	33,55 €	50,30 €
Catégorie C (40m x 20m)	45,90 €	68,90 €
Tarif unique toute salle pour collèges pendant le temps scolaire	20,68 €	-
Tarif unique toute salle pour lycées pendant le temps scolaire	22,40 €	

	NANTERRE	EXTERIEUR
<b>2 - Salles de Spécialités</b>		
<b>Sans matériel</b> (Danse, Arts Martiaux, Cafétéria, boxe, échauffement, polyvalente, tir à l'arc...)	36,84 €	55,28 €
<b>Avec matériel</b> (jeux enfants, gymnastique, tennis de table, Musculation...)	54,29 €	81,45 €
<b>3 - Palais des Sports</b>		
Salle omnisports	63,81 €	95,73 €
Bassin olympique ou bassins de loisirs	338,32 €	507,50 €
1 ligne d'eau 50m	42,80 €	64,22 €
1 ligne d'eau 25m	21,44 €	32,17 €
Bassin tonique, ou de loisirs, ou pataugeoire	169,19 €	253,80 €
Ensemble équipement nautique (Bassins olympique et loisirs)	676,56 €	1014,88 €
Sauna / hammam ou salle de remise en forme	54,34 €	81,52 €
<b>5 - Stades</b>		
Terrain d'honneur (avec tribunes) G. Péri / V. Pascucci sans éclairage	77,08 €	115,79 €
Terrain d'honneur (avec tribunes) G. Péri / V. Pascucci avec éclairage	166,23 €	249,35 €
Terrain en pelouse ou terrain synthétique sans éclairage	59,09 €	88,64 €
Terrain en pelouse ou terrain synthétique avec éclairage	131,21 €	196,85 €
Equipements spécifiques sans éclairage (Stabilisé, Piste Athlétisme avec ateliers, Plateau d'évolution et mini foot...)	37,55 €	50 €
Equipements spécifiques avec éclairage (Stabilisé, Piste Athlétisme avec ateliers, Plateau d'évolution et mini foot...)	77,94 €	96,29 €
<b>6 – Piscine Paul-Vaillant-Couturier</b>		
Bassin	77,22 €	115,87 €
<b>7 - Manifestations exceptionnelles</b>		
Salles sportives catégorie C avec gradins	166,28 €	249,45 €
Salles sportives catégories A et B avec gradins	114,96 €	172,42 €
Bassin olympique ou salle omnisports du Palais des Sports	409,39 €	614,10 €
Autre salle sportive	102,44 €	153,67 €

Pour les contrats passés en cours d'année, la facturation sera établie au prorata du nombre de mois d'utilisation.

**Article 2** : Les recettes prévues seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Nanterre le 05 JUL. 2022

  
 Le Maire

Patrick JARRY